



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008 L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Absents: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/206

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**RETRAIT DE LA
DELIBERATION n°
08/183 SUR LE
SERVICE D'ACCUEIL
DANS LES ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES**

Par délibération du 30 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé de s'opposer à l'application de la loi n ° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Considérant l'illégalité de cette délibération,

Considérant les observations du Préfet sur cette délibération dans un courrier du 19 novembre dernier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

APRES AVOIR DELIBERE

RETIRE la délibération n° 08/183 du 30 octobre 2008 relative au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,